

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mil **VINGT SIX**, le **VINGT QUATRE FEVRIER**, le COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Mairie de Chénérailles** sous la présidence de **M. Patrick AUBERT**.

Date de convocation : 20 février 2026

M. le Président a rappelé que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à une précédente réunion de l'assemblée régulièrement convoquée le 12.02.2026. Le quorum n'ayant pas été atteint, elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 20.02.2026.

Membres :

En exercice : 28

Présents : 13

Votants : 13

PRESENTS : MM. AUBERT, GALINDO, ALLEYRAT, MARTIN, PUIBOUBE, DUMONT, GLOMOT, MARCELLAUD, MARAUD, RICARD, MMES CHARLES, GEFFROY, MEDOC

ABSENTS EXCUSES : MM. POUTARD, AUCORDONNIER, CORDIER, DUBSAY, ROULLAND, CHARLES S, BOUDEAU, DESLOGES, SARTY, CHADWICK, DA SILVA remplacé par Mme Geffroy, VERGNAUD, GRAVERON, BERNARD remplacé par M. Ricard, MMES LARGE, CARVALHO, DEFEMME remplacée par M. Maraud

Mme Médoc est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Modalités retrait de la CdC Creuse Confluence en représentation substitution de la commune de Cressat – Etude d'impacts

M. le Président rappelle la procédure de demande de retrait de la communauté de communes Creuse Confluence, en représentation substitution de la commune de Cressat, du S.I.C.T.O.M. intervenue au cours de l'année 2025.

Par délibération n°24/2025-09-18 en date du 18/09/2025 le comité syndical du SICTOM a approuvé :

- le Retrait de Creuse Confluence en représentation substitution de la commune de Cressat à compter du 01.01.2026, ainsi que
- les modalités financières et patrimoniales, préalablement négociées entre les 2 collectivités.

M. le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral n°23-2025-12-26-00001 en date du 26.12.2025, qui notifie ce retrait au 01.01.2026. Il rappelle également les incidences subordonnées à cette modification.

Il propose au comité syndical de prendre acte de cette notification.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte du retrait de la communauté de communes Creuse Confluence, en représentation substitution de la commune de Cressat et des incidences induites.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Patrick AUBERT



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-2026007-2026-049-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-252306147-20260224-1120260224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2026
Publication : 04/03/2026